



AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NO 340 PORTANT SUR LA TAXATION GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

QU'UN Avis de motion est déposé par Karine Coallier, conseillère, en vue de l'adoption à une assemblée subséquente du règlement no 340 portant sur la taxation générale pour l'année 2026 ;

QUE ledit projet de règlement a pour but l'adoption des taux de la taxe foncière, des taxes spéciales, de la tarification et des compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2026, tel que prévu par la Loi en vertu de l'article 988 du Code municipal du Québec, toutes taxes sont imposées par règlement ;

QUE la municipalité procédera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2025 ;

QUE toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 19^e jour du mois de novembre 2025.

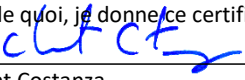
Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 19^e jour du mois de novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour du mois de novembre 2025.


Clément Costanza
Directeur général et greffier-trésorier